



Politique de congés payés 2020-2021

Grâce à la CFDT, la note de recommandation de prise de congés 2020/2021 évolue. Cela fait des années que la CFDT travaille ce sujet et les modifications sont déjà nombreuses.

Pour rappel, cette note présente sur F2F ne comporte que des recommandations et en aucune manière des obligations.

Particulièrement, la règle des 10 jours restants au 30 septembre et les 6 jours au 31 décembre de l'année en cours n'est qu'une recommandation et ne doit pas être une injonction.

Sur cette règle, la CFDT a obtenu une **nouvelle amélioration** : en effet, dans un souci d'articulation entre vie privée et vie professionnelle, les situations familiales conduisant à prendre au moins deux semaines de congés sur les vacances scolaires d'hiver et de printemps doivent être prises en compte pour assouplir cet objectif.

En cas de difficulté sur la pose des congés, n'hésitez pas à vous rapprocher de votre manager RH de votre site et de vos représentants CFDT !

La CFDT a également encore réussi à rajouter 2 jours de pont possibles supplémentaires : les 9 et 13 novembre, en plus de la liste suivante de jours possibles de pont pour 2020/2021 : Jeudi 2 janvier 2020, Vendredi 3 janvier 2020, vendredi 10 avril 2020, Mardi 14 avril

2020, Jeudi 30 avril 2020, Jeudi 7 mai 2020, Vendredi 22 mai 2020, Lundi 1er juin 2020, Lundi 13 juillet 2020, Vendredi 14 août 2020, Lundi 17 août 2020, Vendredi 30 octobre 2020, lundi 2 novembre 2020, Mardi 10 novembre 2020, Jeudi 12 novembre 2020, Jeudi 24 décembre 2020 et Jeudi 31 décembre 2020.

La direction avait déjà accepté une de nos précédentes demandes en précisant que « l'outil PTA est le seul outil à utiliser pour faire les demandes de congés, RTT et ponts ». Pourtant, il y a toujours des agences où fleurit une multitude d'outils informels (fichier Excel, échanges de mail, validation écrite ou orale des chefs de projet) ! N'hésitez pas à interroger vos chefs en leur montrant cette phrase, et remontez-nous les anomalies !

A lire : Information CSE SOPRA STERIA GROUP

La direction constitue un CSE à ses ordres et écarte les défenseurs des salariés.



N'hésitez pas à vous abonner à notre ESSENTIEL pour recevoir les communications CFDT en envoyant un mail vide à EssentielSopra-subscribe@yahoogroupes.fr

N'hésitez pas **ABONNEZ-VOUS À NOTRE L'ESSENTIEL** pour recevoir les communications CFDT en envoyant un mail vide à EssentielSopra-subscribe@yahoogroupes.fr
Pour plus d'informations : <http://cfdtsoprasteria.blogspot.fr/>
Pour nous contacter : EssentielSopra-propretaire@yahoogroupes.fr

► NOUVEAU
Suivez-vous sur
[LinkedIn](#)

 c'est bon
pour votre santé !